

DOSSIER DE PRESSE

**Le moustique tigre sous surveillance.
Adoptez les bons réflexes !**

Conférence de presse du mercredi 13 juin à 18 h 30



- a) Le moustique Aedes Albopictus dit « moustique tigre »**
- b) Son implantation en France et en Lozère (2 cartes)**
- c) Le moustique tigre, une nouvelle compétence du conseil départemental**
- d) Comment éviter la prolifération des moustiques par quelques gestes simples**
- e) Couvrir, jeter, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau !**
- f) Si vous trouvez un moustique tigre**
- g) Se protéger contre les piqûres de moustique**
- h) Informations pour les voyageurs**
- i) Liens utiles d'informations et de surveillance**

Annexe 1 et 2 : flyers et affiche réalisés par l'ARS Occitanie

Le moustique *Aedes Albopictus* dit «moustique tigre»

Le moustique *Aedes albopictus*, originaire d'Asie, se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche, d'où son appellation commune de « moustique tigre ». Ce moustique exotique, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre, sous certaines conditions, des maladies infectieuses comme la Dengue, le Zika ou le Chikungunya.

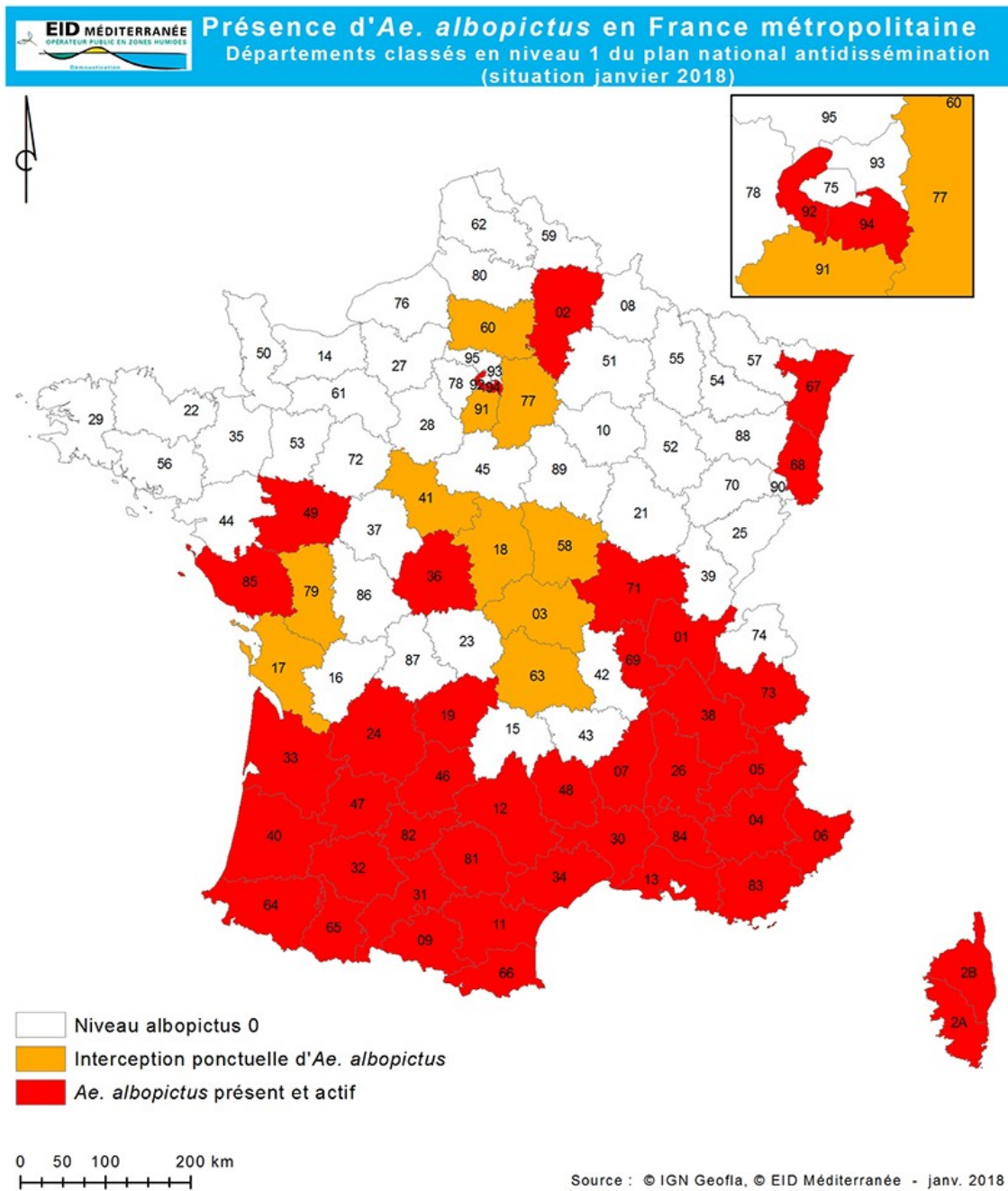
Astuces pour le reconnaître :

- Il est très petit : environ 5mm
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes, avec une bande blanche qui part de la tête et rejoint le thorax.
- Il pique le jour.

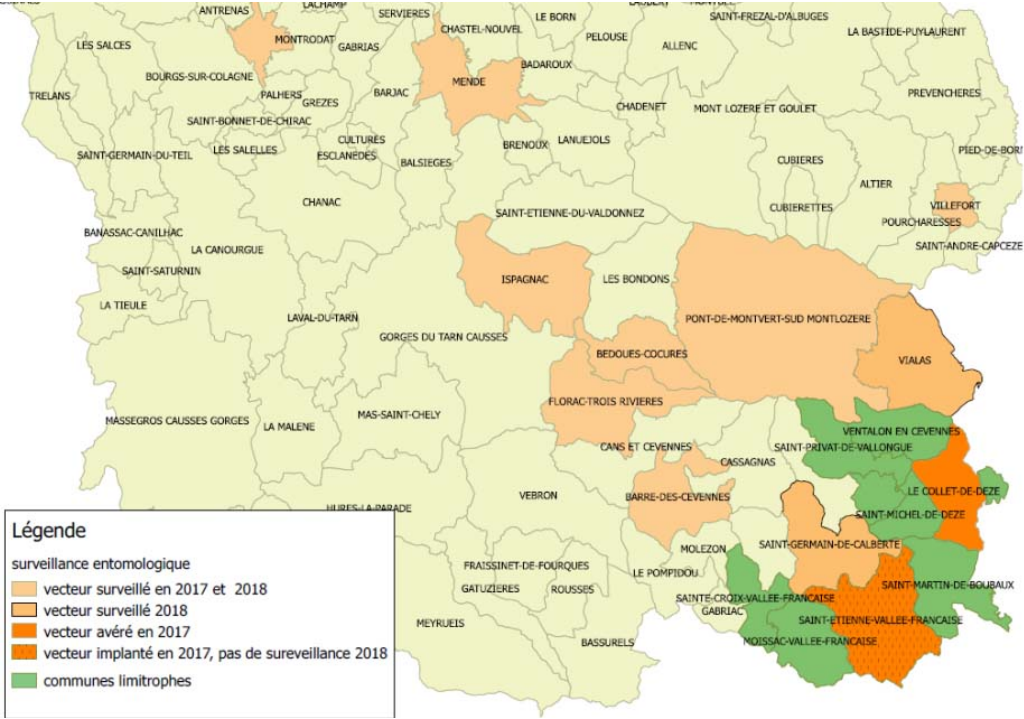


Son implantation en France et en Lozère

Depuis 2004, le moustique-tigre s'implante progressivement en métropole et il est maintenant présent dans 42 départements.



Il avait déjà été détecté en Lozère mais sa présence est considérée comme implantée dans 2 communes : le Collet de Dèze et Saint-Etienne Vallée Française, depuis 2017



Le Moustique-Tigre, une nouvelle compétence départementale

Durant l'été 2017, la Lozère a été en zone de surveillance sur le développement du moustique tigre suite à des signalements réalisés par la population et confirmés par le corps médical.

Aussi, ont été installés sur la zone Sud de la Lozère des pièges à moustique tigre avec un suivi régulier tous les 15 jours environ, réalisés par l'opérateur désigné par l'État à savoir l'EID Méditerranée. Environ une dizaine de pièges ont été installés dans les secteurs de Florac, Collet de Dèze et St Étienne Vallée Française.

Les derniers relevés de ces pièges ont eu lieu fin octobre et mi-novembre ; et les résultats se sont avérés positifs. Par conséquent, la Lozère est donc passée au niveau 1 du plan. Elle est dorénavant classée à risque vis-à-vis du moustique tigre et est concernée par le plan de lutte contre cette espèce.

Il faut savoir que dès qu'un département est déclaré "colonisé" par le "moustique tigre" ; Le Conseil départemental est chargé juridiquement et financièrement des actions de lutte contre ce moustique. Aussi, le conseil départemental de la Lozère lors de sa commission permanente du mois d'avril 2018 a délibéré sur ce sujet pour confier ces actions de lutte contre le moustique à un opérateur compétent à savoir l'Entente Interdépartementale Méditerranée pour un montant de 24 650€ pour l'année 2018.

Cette collaboration triannuelle entre le conseil départemental et l'EID Méditerranée comprend :

- la réalisation éventuelle d'opérations de démoustication visant à éviter la dissémination de l'espèce;
- la réalisation d'opérations de démoustication autour de cas suspects ou confirmés d'arboviroses, afin de prévenir une circulation locale de ces agents pathogènes ;
- la surveillance de sites particuliers qui seraient précisés dans l'arrêté préfectoral ;
- le suivi entomologique du moustique « *Aedes albopictus* »;
- la réalisation du programme de lutte contre le vecteur *Aedes albopictus* en dehors des limites administratives des plateformes soumises au règlement sanitaire international (RSI 2005) et lorsque le périmètre le nécessite ;
- les actions de sensibilisation et de communication.

Le Conseil départemental peut procéder à ces opérations soit en régie, soit en faisant appel à un opérateur public de démoustication (OPD) tel que l'EID Méditerranée pour notre région.

L'EID Méditerranée intervient à ce jour, en matière de lutte anti-vectorielle, pour un certain nombre de départements : les membres de l'EID (P-O, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var), ainsi que les Alpes Maritimes, les Alpes de Haute Provence, le Vaucluse, le Tarn, le Gers, la Haute- Garonne, les Pyrénées Atlantiques et la Dordogne.

Par ailleurs, un comité de lutte départemental a été installé en avril.

Présidé par la préfète il regroupe l'Etat, le Conseil départemental, l'ARS et l'opérateur chargé de la démoustication EID.

Ce comité a pour objet d'élaborer une stratégie de communication, de faire le bilan des actions réalisées.

Comment éviter la prolifération des moustiques en quelques gestes simples.

Prévention : le moustique qui vous pique est né chez vous !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

Une fois implanté, il ne peut être éradiqué y compris par des traitements chimiques. Ses œufs peuvent résister au manque d'eau et aux températures hivernales ce qui permet un maintien des populations au printemps. La somme de mesures individuelles et collectives peut permettre de faire diminuer le risque de présence du moustique et donc de transmissions de maladies.

En complément des actions publiques, chacun de nous peut agir à son niveau

- ***Comment éviter la prolifération des moustiques par quelques gestes simples?***

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Couvrir, jeter, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau!

- **Vider** une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.
- **Remplir** les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.
- **Vérifier** le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).
- **Entretien** le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.
- **Couvrir** toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire. **Enlever** tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE

Nos conseils

- Supprimez toute eau stagnante autour et à votre domicile
- Videz les vases et les soucoupes des pots de fleurs
- Mettez à l'abri tout ce qui peut se remplir d'eau (seau, arrosoir, bâches plastiques...)
- Couvrez les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un tissu
- Ramassez les fruits tombés
- Nettoyez régulièrement gouttières et caniveaux



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr.

Les autorités sanitaires suivent avec attention l'extension de l'implantation du moustique tigre. L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Accueil Signaler S'informer Communes colonisées Connexion



Portail de signalement du moustique tigre

Aedes albopictus 

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante installée en France depuis 2004. A ce jour, il est implanté dans 33 départements (**voir la carte de distribution**). Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme **la dengue et le chikungunya**. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre? Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Cliquez sur le bouton « Signaler », quelques questions vous aideront à mieux savoir si vous êtes en présence de cette espèce.

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres.

[S'informer sur le moustique tigre](#) [Signaler la présence du moustique tigre](#)



Mentions légales
Liens utiles
Contact

Pour se protéger des piqûres, il faut :

- Porter des vêtements longs et protéger les pieds et Les chevilles. Il est également conseillé d'imprégner les vêtements d'un insecticide répulsif.
- Utiliser des répulsifs cutanés, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer. Des précautions d'emploi sont à respecter, renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Comment se protéger des piqûres ?

1 J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée². Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.



2 Je porte des vêtements couvrants et amples.



3 Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.



4 J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.



5 Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.



L'objectif étant d'éviter l'introduction et la transmission de la dengue et du chikungunya en métropole, il est rappelé :

- **aux personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya et de la dengue** de se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour à domicile, notamment si elles sont malades ;
- **en cas de symptômes** évocateurs de chikungunya ou de dengue (maux de tête accompagnés de fièvre, douleurs ou courbatures...) **survenant dans les 15 jours après le retour** d'un pays où l'une de ces maladies est présente, il est recommandé de consulter sans tarder son médecin traitant.



Vêtements amples
et couvrants



Répulsifs
Anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs électriques
Serpentins à l'extérieur



Climatisation

LES SYMPTÔMES

Dans les 7 jours qui suivent le retour en France métropolitaine, en cas de forte fièvre, de douleurs articulaires, douleurs musculaires, de maux de tête, d'éruption cutanée, de conjonctivite, **consultez rapidement un médecin** : vous avez peut-être contracté la **dengue**, le **chikungunya** ou le **Zika**.



<http://www.signalement-moustique.fr/signalements>

<http://moustiquetigre.org/index.php>

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/lutte-contre-la-dissemination-du-moustique-tigre-en-occitanie>